

La pré-alerte agro-météorologique pour réduire la vulnérabilité de l'agriculture aux changements climatiques : Expériences du PARBCC au Bénin

Le secteur agricole au Bénin est caractérisé par une forte dépendance vis-à-vis du climat. En effet, l'extrême variabilité du climat durant les dernières décennies, menace la sécurité alimentaire des populations rurales ; les rendements sont en perpétuelle baisse et les pertes de récoltes dues aux extrêmes climatiques, de plus en plus importantes. L'une des actions proposées pour réduire la vulnérabilité des petits exploitants, les plus touchés, est de faciliter leur accès aux prévisions agro-météorologiques via la mise en place un système de pré-alerte et d'information agro-météorologique (SPIAM).

Le système de pré-alerte et d'information agro-météorologique (SPIAM)

Le SPIAM est composé d'un Comité National de Pré-alerte et d'interprétation Agro-météorologique (CNPA) au niveau national et de Comités Communaux de Pré-alerte et d'Adaptation aux changements climatiques (CCPA) au niveau local. Le CNPA regroupe plusieurs institutions au sein desquelles un point focal suit de façon régulière et continue les activités. Se fondant sur les données du réseau d'observation de l'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique (ASECNA), les bulletins du Service Météorologique du Bénin et du Centre Africain des Applications Météorologiques au Développement (ACMAD) au Niger et sur les observations phénologiques au niveau du terrain, le CNPA élabore, valide et diffuse un bulletin bimensuel du début à la fin de la campagne agricole. Des extraits, contenant essentiellement des conseils à l'endroit des agriculteurs sont envoyés aux CCPA. La diffusion est faite à travers les radios locales, le service local de vulgarisation et les producteurs pilotes.

Recherche-action participative et amélioration du SPIAM

Conformément aux principes méthodologiques de la recherche-action participative (RAP) et pour rendre plus performant le système, une évaluation participative a été conduite au niveau CCPA et niveau

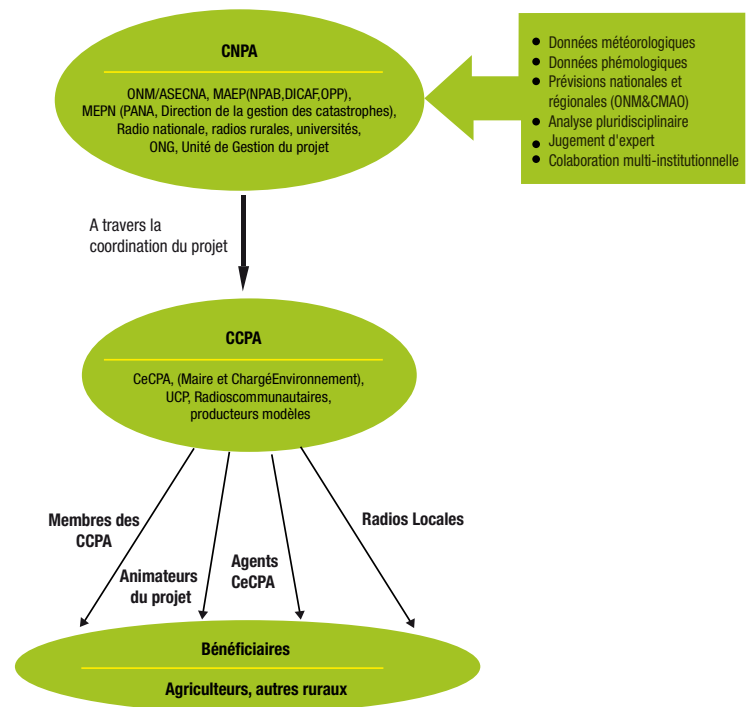


Figure 1 : Schéma du système du SPIAM

des producteurs. A chaque niveau, les participants ont évalué les services reçus de l'échelon supérieur et leur propre performance; par exemple, les CCPA ont été évalués par rapport aux services fournis aux producteurs et les producteurs par rapport l'utilisation des informations reçues et la manière dont ils les ont appliquées.

Pour ce faire, les critères et indicateurs d'évaluation sont à la fois ceux définis par l'équipe de projet dans son dispositif de suivi-évaluation et ceux liés à la perception du niveau de réduction de la vulnérabilité des agriculteurs aux risques climatiques.

Les agriculteurs ont évalué ces critères et indicateurs à trois différentes étapes de mise en œuvre du projet : (i) au début du projet (situation de référence), (ii) après le premier cycle de RAP, lorsque le système de pré-alerte (figure.1) a été mis en application (1ère évaluation) et (iii) après amélioration du système de pré-alerte par la pré-évaluation des agriculteurs et la révision des bulletins (2ème évaluation). Les différents ajustements

ont donc permis de revoir le système dans sa globalité et de tenir compte du feedback des acteurs sur le terrain pour améliorer au fur et à mesure le contenu des bulletins (figure 2).

Les changements dans les évaluations des agriculteurs suggèrent une amélioration progressive du système dans le temps, compte tenu du processus participatif et multi-niveaux de suivi (tableau 1).

Quant à la **fréquence de diffusion** des informations aux agriculteurs, le projet est passé d'une fréquence bimestrielle à une fréquence mensuelle. Les producteurs souhaitent cependant des informations à une fréquence décadaire qui leur permettent de mieux planifier leurs travaux champêtres.

En ce qui concerne les **canaux de diffusion**, l'implication active des radios communautaires combinées aux agents de vulgarisation a été un élément important dans l'amélioration. Toutefois, aussi bien les fréquences de diffusion des conseils que les heures de diffusion, méritent d'être améliorées (tous les trois jours au minimum, matin et soir).

Par rapport à la **pertinence des conseils**, il s'avère que le contenu des bulletins est surtout relatif à la gestion des cultures; l'information sur la gestion des risques climatiques est jugée faible. Malgré tout, ces informations aident les producteurs à minimiser les pertes en cas d'occurrence de ces risques.

Tableau 1. Les performances du projet dans le temps en fonction du suivi, de l'évaluation et de l'ajustement du système pré-alerte dans le sud et centre du Bénin

Les critères	Situation de référence	1 ^{ère} évaluation	2 ^{ème} évaluation
Niveau capacité et pertinence des actions du projet			
Fréquence des conseils	1	2	2
Moyens de diffusion	1	2	3
Qui diffuse	1	2	4
Pertinence des conseils	1	3	4
Niveau renforcement des capacités des bénéficiaires			
Vulnérabilité à l'allongement de la saison sèche	1	2	3
Vulnérabilité aux vents violents	1	2	2
Vulnérabilité aux excès de pluie	1	2	3

*Echelle d'appréciation de 1 à 5

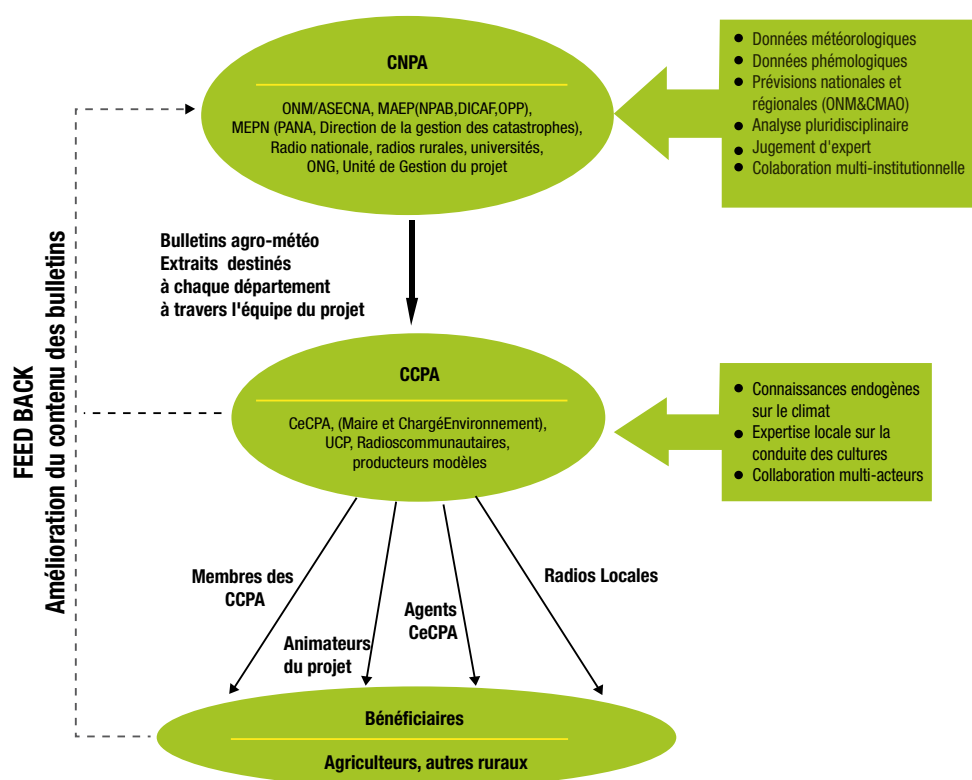


Figure 2 : Le SPIAM intégrant le feedback multi-niveaux et les savoirs locaux

En ce qui concerne le **renforcement des capacités** des producteurs suite à l'utilisation des conseils, les incidences notées sont réelles si l'on en croit les témoignages recueillis: par exemple:

- le fait d'anticiper la récolte des cultures arrivées à maturité pour limiter les risques d'inondation soudaine ou de retarder l'installation des cultures habituellement semées dans les zones inondables, limite les pertes dues aux excès pluviométriques ;
- la prise en compte des nouveaux calendriers culturaux proposés par le projet a permis d'avoir de meilleurs rendements (les producteurs en semant à



Les producteurs de kpomasssé (Atlantique) évaluent les incidences de la pré-alerte sur les activités agricoles (Photo : PARBCC)

bonne date ont pu éviter les poches de sécheresse, l'arrêt précoce des pluies et les excès de pluies en fin de campagne).

Quelles perspectives ?

Il ressort de ce processus de co-apprentissage que l'accès aux informations agro-météorologiques permet de renforcer la capacité des agriculteurs et de réduire leur vulnérabilité aux changements climatiques. En outre, il s'est révélé nécessaire de prendre en compte les savoirs locaux pour ajuster les prévisions et conseils aux réalités spécifiques de chaque localité. Par ailleurs, des informations décadaires plutôt que mensuelles permettraient aux agriculteurs de mieux planifier leurs activités et d'assurer un meilleur suivi de la campagne agricole. Pour toucher plus d'agriculteurs, la diffusion des informations doit être soutenue par les radios locales.

Les recommandations formulées par les parties prenantes dans le cadre de la deuxième évaluation, visent à améliorer le système de pré-alerte pour la saison agricole 2010; elles se résument comme suit:

1. Faire un plaidoyer pour la prise en compte et la continuation du système de pré-alerte par le Ministère de l'Agriculture;
2. Institutionnaliser les CCPA afin qu'ils deviennent a un outil de renforcement de capacités et d'impulsion de l'adaptation au niveau des communes;
3. Impliquer davantage les radios dans la diffusion des conseils selon une fréquence décadaire pour un meilleur suivi de la campagne agricole.

Ces recommandations serviront de base à l'amélioration continue du système de pré-alerte. ■

Le processus de co-apprentissage à divers niveaux (national, régional et local) appuyé par une évaluation périodique des besoins et des incidences au niveau des bénéficiaires, permet de renforcer leur capacité d'adaptation aux changements climatiques.



Le CCPA de Kétou (Plateau) en séance d'évaluation des performances du système de pré-alerte (Photo : PARBCC)

Reconnaissance :

Le « Projet de Renforcement des Capacités d'Adaptation des Acteurs Ruraux Béninois face aux Changements Climatiques » (PARBCC) est financé par le Programme Adaptation aux changements climatiques en Afrique (ACCA), une initiative conjointe du Centre de recherches pour le développement international (CRDI) du Canada et du Département pour le développement international du Royaume Uni (DFID). Les opinions exprimées par les auteurs dans la présente publication ne représentent pas nécessairement celles du CRDI et de DFID.

